

Réunion du Conseil du 18 novembre 2011

Présents : Alain Delhoume, maire,
Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints,
Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Jean-Paul Gadaud, Sophie Lathière, Rémy Goursaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés : Bernadette De Angéli pouvoir à Joëlle Duquéroix, Thierry Fournier,

David Puigrenier participe également à cette réunion.

Jean-Paul Mariaud est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire, indique que ce sera le dernier Conseil de Sophie Lathière, qui pour des raisons personnelles, va être obligée de quitter la commune. Elle doit être remerciée pour tout ce qu'elle a fait au sein de la municipalité concernant le suivi des actions scolaires et sociales et auparavant pour toute son action en tant que déléguée des parents d'élèves. Il remercie également tous les élus pour l'important travail réalisé au cours de l'année avec des orientations précises pour l'avenir de la commune (PLU, destination des bâtiments ...)

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 23 septembre.

Ce compte-rendu est adopté sans observations.

Compte rendu des commissions

2. Réunion de la commission des finances du 15 novembre 2011.

Point 1 : Situation budgétaire et Décision Modificative n°2

Depuis la réunion de la commission des finances, des éléments nouveaux sont intervenus sur des points importants : augmentation des remboursements de Limoges-Métropole pour la mise à disposition de nos agents sur la compétence voirie, augmentation de la subvention accordée par la DRAC pour la rénovation de la cloche, transfert sur le budget d'investissement de quelques dépenses prévues en fonctionnement.

- Pour le budget de fonctionnement.

En cette période de l'année, il n'y a pas d'événements qui peuvent laisser supposer un dérapage en matière de dépenses. Les charges de personnel qui représentent une part importante du budget sont maîtrisées. Il y aura, en fin d'année, des basculements de certaines

dépenses de fonctionnement (ex : entretien de bâtiments) vers des opérations d'investissement, comme cela avait été le cas l'année dernière. Des ajustements de fin d'exercice seront donc nécessaires.

Il est donc proposé de s'en tenir pour les décisions modificatives à deux modifications qui se compensent. Elles tiennent compte, pour les dépenses, de l'étude sur le commerce local (4 900 €) et de la rectification d'une surestimation initiale du coût du bulletin municipal (4 900 €). En recette, la seule réelle inquiétude pouvait venir du versement par Limoges-Métropole des remboursements des prestations voirie. Lors d'une réunion, le 16 novembre, Limoges-Métropole a accepté de revoir à la hausse, avec rétroactivité au 1^{er} juillet 2011 la part de nos agents affectés à la voirie (la commune passerait de 1,66 à 2,3). Il y aura donc un complément de recettes en année pleine de l'ordre de 20 000 €. Pour 2011, cela permettra de maintenir nos prévisions de recettes sur cet article. De ce fait, il est proposé de s'en tenir à 2 rectifications qui se compensent : -10 000 € pour rectifier les sommes à attendre (dons, informations bulletin, pose de buses ...) et + 10 000 € de subventions exceptionnelles pour l'étude sur le commerce local et la prise en compte du bénéfice tiré de la reprise du copieur.

Les modalités de l'intégration dans le budget du produit de la vente des terrains au lotissement de la Gagnerie feront l'objet de modifications en fin d'exercice.

- Pour le budget d'investissement.

Partie dépenses :

Il est proposé de ne pas modifier les dépenses d'investissement, même si on sait que la réalisation des travaux sera très inférieure à la prévision. Pour être conforme d'un point de vue

budgétaire, lorsqu'on baisse une dépense il faudrait baisser également la subvention attendue. On fera cet exercice pour le calcul des restes à réaliser lors de l'élaboration du budget 2012.

Les seules modifications proposées concernent des lignes pour lesquelles le montant des travaux réalisés dépasse les prévisions :

- les restes à réaliser sur l'école maternelle afin de régler une facture reçue tardivement, étant entendu qu'un point précis sera fait sur les soldes 2012 pour deux entreprises gérées par des administrateurs judiciaires (entreprises Prat et Kouchi) pour un montant de 1 945 €,
- la rénovation de la couverture de la salle polyvalente et des travaux sur la partie buvette : 3 000 €,
- la restauration de la cloche avec la mise aux normes électriques : 5 200 €,
- l'achat de la maison Dumont avec l'intégration des frais de notaire : 1 830 €,
- l'étude-bilan concernant le PLU : 1 794 €.

En contrepartie, sont supprimées les dépenses programmées pour le chemin de randonnée "Sur les traces des Lémovices" (4 000€) et le parcours de bosses (1 000€). Ces deux programmes ne sont pas associés à des versements de subventions pour 2011. Cela ne veut pas dire que des travaux n'ont pas été effectués, mais ils ont été pris en compte dans le budget de fonctionnement. Au total, on a 8 769 € de dépenses supplémentaires

Partie recettes :

Après une crainte de ne pas avoir la subvention prévue par la DRAC, les derniers éléments permettent de prévoir non seulement le maintien de la subvention mais même globalement une hausse de l'ensemble des subventions reçues grâce aux dons des habitants et de l'aide de la Fondation du Patrimoine (3 769 €). En outre, le montant de la TLE perçue devrait être supérieur à la prévision (5 000 €). Soit un total de 8 769 € qui équilibre les dépenses supplémentaires.

Le conseil se félicite de la bonne exécution du budget et adopte à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

Point 2 : Point sur le budget du lotissement de la Gagnerie et lancement de l'opération d'achèvement de la voirie.

Compte tenu des travaux réalisés à ce jour et de la vente des terrains, le budget présente un solde positif de 65 700 € qui sera porté à 112 700 €

avec la vente d'une nouvelle parcelle d'ores et déjà acquise. Les travaux comprennent la réalisation des réseaux pour les trois nouvelles parcelles situées sur un emplacement initialement destiné à la maison des associations (45 000 €) et l'achèvement de la voirie sur le lotissement (220 000 €) soit un total de 265 000€. Le besoin en financement sera donc de 152 300€, soit l'équivalent de la vente de trois grandes parcelles.

Le Conseil considère que le marché peut être lancé d'ores et déjà pour des travaux à réaliser à partir de septembre 2012. Une convention sera conclue avec Limoges-Métropole pour qu'elle assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. Une relance de la publicité sera réalisée pour pouvoir effectivement vendre les trois parcelles.

A noter que compte tenu du stock de terrains à vendre, l'opération du lotissement de la Gagnerie sera excédentaire d'environ 150 000€ (impact des trois parcelles supplémentaires créées et d'économies réalisées sur le coût de travaux).

Point 3 : Taxe d'aménagement, décision à prendre sur la possibilité d'exonération pour les logements sociaux.

Le dernier Conseil avait souhaité se caler sur les décisions prises dans les autres communes de Limoges-Métropole. En l'absence d'informations dans les délais qui nous sont imposés (30 novembre 2011), ***le Conseil décide de ne pas prendre de délibération sur le principe de ces exonérations pour 2012, et reconsidèrera sa position dans le courant de l'année prochaine, pour une application éventuelle en 2013.***

Point 4 : Création de postes de conseillers délégués.

Il s'agit de tenir compte du fort investissement en temps et en responsabilité qui est demandé à deux conseillers : Véronique Barinotto, trésorière de l'Instance en faveur des retraités et personnes âgées du canton de Nieul (ex Instance de Coordination) et qui prend en charge une grande partie de la rédaction du bulletin municipal et du suivi du site internet de la commune et Lionel Guillot qui participe au pilotage des travaux voirie et assure le suivi de l'activité des agents techniques. La commission propose qu'ils reçoivent une délégation du maire dans les domaines qui les concernent et qu'ils perçoivent une indemnité qui sera fixée à 50% de celle des adjoints. Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

En outre, il est également proposé de permettre aux conseillers qui ne perçoivent pas une indemnité de demander, s'ils le souhaitent, un remboursement de leurs frais de déplacement en cas de missions de caractère exceptionnel dans les mêmes conditions que les employés municipaux. **Le conseil, à l'unanimité valide ces propositions.**

Point 5 : Achat d'une maison.

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour acheter la maison de M. Barlaud pour permettre l'agrandissement de la Halte-garderie. A noter que M. Barlaud a donné son accord pour acquérir une parcelle sur le lotissement de la Gagnerie.

Point 6 : Demandes de subventions au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement).

Compte tenu de la note adressée aux maires qui indique quels sont les projets qui peuvent être subventionnés, il est proposé de solliciter deux dotations :

- réalisation d'un espace lecture-bibliothèque au sein de l'espace associatif qui pourrait être aussi utilisé par les enfants des écoles.
- extension du multi accueil.

Le Conseil donne son accord pour que ces demandes soient officialisées.

Point 7 : Etat des emprunts.

Il n'y a pas d'emprunts toxiques dans notre commune. (Voir tableau joint)

Commune de Saint-Gence

Etat de la dette

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Durée Rési.	Périodicité	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2010	Amort. (2011)	Intérêts (2011)	Échéances
607999 52-1	1	CE	25/03/2001	25/03/2019	216	5,70	Fixe	9 a 3 m	A	40 479,79	25 186,68	2 219,16	1 435,64	3 654,80
987199 -1	1	CE	30/11/2009	25/12/2024	180	2,24	Livret A	14 a	T	250 000,00	250 000,00	16 667,00	5 156,93	21 823,93
Total Caisse d'Epargne										290 479,79	275 186,68	18 886,16	6 592,57	25 478,73
116685 101-1	1	CA	15/05/2004	15/05/2019	180	4,25	Fixe	8 a 5 m	T	190 000,00	122 133,01	11 692,36	4 997,97	16 690,33
117369 901-1	1	CA	06/07/2004	05/07/2024	240	2,30	Euribor 3 mois	13 a 7 m	T	350 000,00	262 171,38	17 154,36	4 166,32	21 320,68
128190 001-1	1	CA	31/12/2006	21/12/2021	180	4,00	Fixe	11 a	T	200 000,00	157 737,38	11 659,51	6 136,05	17 795,56
687813 19-1	1	CA	27/12/2007	27/12/2022	180	4,70	Fixe	13 a	T	200 000,00	170 364,93	10 838,12	7 818,00	18 656,12
749238 86-1	1	CA	18/09/2009	02/08/2019	120	3,90	Fixe	8 a 8 m	T	140 000,00	128 202,30	11 797,70	5 176,58	16 974,28
Total Crédit Agricole										1 080 000,00	840 609,00	63 142,05	28 294,92	91 436,97
019932 2-1	1	CLF	01/03/2001	01/03/2016	180	5,67	Fixe	5 a 3 m	A	100 000,00	46 082,87	6 661,70	2 612,90	9 274,60
501508 89-1	1	CLF	01/06/2000	01/06/2020	240	5,65	Fixe	9 a 6 m	A	76 224,51	36 611,95	3 661,19	2 068,58	5 729,77
501538 1401-1	1	CLF	01/04/2001	01/04/2030	348	6,07	Fixe	20 a 4 m	A	99 091,86	83 286,71	1 947,75	5 173,73	7 121,48
Total Crédit Local de France										275 316,37	165 981,53	12 270,64	9 855,21	22 125,85
										1 645 796,16	1 281 777,21	94 298,85	44 742,70	139 041,55

- 1) taux variable indexé sur Livret A (ligne 2), le taux actuel est de 3.24%
- 2) taux variable indexé sur indice Euribor (ligne 4), le taux actuel est de 1.61%

Il n'y a pas de problème sur les taux variables qui sont même très avantageux actuellement. Certain taux fixes, relatifs à des emprunts plus anciens peuvent paraître, aujourd'hui, élevés lorsqu'ils sont au-delà de 5%. Cependant, compte

tenu des charges résultant d'une renégociation ou de rachat, l'opération ne sera rentable que pour les emprunts pour lesquels il y a une période de remboursement restante assez longue. **Le Conseil se félicite de la sagesse qui a**

prévalu lors de la conclusion de ces emprunts, il demande qu'une renégociation soit engagée pour les trois emprunts conclus avec le Crédit Local de France.

Point 8 : Réunion pour discuter des orientations financières 2012.

Une réunion du Conseil consacrée aux orientations financières pour l'élaboration du budget 2012 se tiendra le trois février 2012. Les commissions se réuniront avant pour faire état de leur besoins estimés pour 2012.

3. Commission voirie-urbanisme du 5 novembre 2011.

Devenir des locaux municipaux.

- Maison Dumont :

Rez de Chaussée : Le bail concernant le local occupé par l'agence immobilière est précaire (de l'ordre de trois ans). Le faible montant du loyer tient compte des investissements effectués par la locataire pour rénover les locaux.

Premier étage : Le projet de location n'a pas abouti ; les bailleurs sociaux (HLM) seront contactés pour examiner la faisabilité de réalisation d'un logement social financé par des aides du PLH.

Grange : Le projet d'installation d'un artisan menuisier n'a pas abouti. Cet espace doit demeurer disponible dans l'attente d'un éventuel preneur.

L'espace situé entre la grange et le local rénové pourrait être aménagé, après récupération du rez-de-chaussée, pour accueillir des locaux associatifs.

Terrain : une partie demeurera en espace vert et le reste pourra être transformé en parking, après étude globale d'aménagement du stationnement et définition d'un plan de circulation.

Le Conseil valide ces orientations et souhaite qu'une relance soit effectuée pour trouver un artisan intéressé par la grange. Il maintient sa position de ne pas engager de dépenses sur les locaux sauf des séparations de réseaux qui seraient nécessaires pour des locations. Les choix définitifs devront prendre en compte la possibilité d'obtenir des subventions pour l'aménagement.

Ancienne mairie.

Elle sera transformée en locaux associatifs ouverts au public. L'ancienne salle du conseil deviendra une salle d'exposition permanente des vestiges archéologiques gaulois. L'ancien bureau du maire et l'ancien secrétariat

deviendraient un espace lecture. L'entrée de cet espace public (lecture + exposition) se fera par la porte de l'ancien secrétariat, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Un espace toilettes sera accessible depuis ces deux salles qui seront communicantes. Afin de disposer de cet espace pour y installer l'exposition de la fête gauloise de juin 2012, des travaux d'isolation thermique des plafonds et de remplacement des huisseries par des portes et fenêtres à double vitrage isolant, ainsi que des travaux de peinture et revêtement des sols vont être effectués début 2012.

Il apparaît intéressant de conserver le volume actuel de la salle du conseil ; à cette fin, il est souhaité que l'isolation du plafond laisse apparaître les poutres de bois et leurs corbeaux de soutènement en granit.

Trois entreprises ont répondu pour le remplacement des huisseries. ***Le Conseil, sur proposition de la commission décide de retenir "Delage menuiseries", pour un montant de 9 000 € TTC.*** Nos agents feront la dépose des huisseries existantes.

Le dortoir de l'ancienne maternelle et le hall d'entrée pour accéder à l'étage seront rénovés et réaménagés en 2013 pour devenir une salle de réunion avec coin cuisine. Cet espace complété par les toilettes mises aux normes en 2012, pourrait être mis à disposition des aînés fin 2013. Préau de l'ancienne maternelle. Il servira de lieu de stockage pour les associations, pour déposer le matériel qui n'est pas utilisé fréquemment. L'aménagement est prévu courant 2013.

Maison des aînés (qui était l'ancienne école de filles, puis l'ancienne poste). Ce bâtiment qui devra être totalement réaménagé, demeure réservé à l'installation de nouveaux commerces. Il n'existe pas de projet immédiat d'installation. ***Le Conseil rappelle que compte tenu du mauvais état de ces locaux, l'objectif est d'offrir d'autres lieux d'accueil aux aînés dès 2013.***

Locaux techniques communaux de La Gagnerie.

Les seuls travaux prévus à court terme et financés par la commune sont la construction d'un mur et la mise en place d'un portail d'entrée, pour sécuriser le site. La construction de grands bacs en béton pour stocker des matériaux de carrières, prévue en 2012, se fera avec un financement Limoges-Métropole. ***Le Conseil considère que l'opération aménagement des locaux techniques de la Gagnerie sera achevée avec la mise en place de ce portail.***

Zone 2 AU de la Châtre (Les Plagnes)

Tous les propriétaires de terrains concernés ont été informés des enjeux de ce projet (réunion du 14 octobre 2011 et contacts individuels). Un préalable incontournable est une **étude portant sur la totalité de la zone de 12 hectares** pour élaborer un projet cohérent d'aménagement qui définira les tracés des voiries et les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

L'estimation du montant de l'étude (relevé topographique et étude d'aménagement) est de l'ordre de 15 000 € ; ce coût sera à la charge des propriétaires. Cependant, compte tenu de la complexité de l'opération, la commune pourrait jouer le rôle de « facilitateur » pour le lancement de l'étude en passant le marché et en assurant le pré-financement, sous réserve d'un engagement préalable des propriétaires concernés de rembourser la commune. La prochaine réunion des propriétaires, à l'issue de laquelle les participants au projet devront se positionner, est fixée au samedi trois décembre à 10 heures.

Le Conseil souhaite que la réunion du trois décembre permette de dégager un accord et pour donner le maximum de chance à la réalisation de cette opération, importante pour le développement de la commune, il décide de préfinancer le coût de l'étude dans les conditions proposées par la commission.

Activités commerciales.

L'étude a été effectuée par le cabinet Fleury-consultant, en synergie avec la déléguée du Pays de Limoges qui apporte conseils et aides pour l'installation et l'amélioration des commerces.

La synthèse de cette étude est publiée dans le présent bulletin.

Le Conseil rappelle sa position sur ce dossier qui peut se résumer ainsi :

- ***l'étude confirme que des besoins de la population ne sont pas correctement satisfaits et qu'il est de notre responsabilité d'y répondre,***
- ***dans toute la mesure du possible, la priorité sera, pour les satisfaire, de s'appuyer sur les commerces existants,***
- ***cependant, lorsque cela ne sera pas possible, il faudra bien favoriser des solutions externes. L'utilisation des locaux de l'ancienne poste est d'ailleurs prévue à cet effet.***

Le Conseil décide également de publier dans le bulletin municipal des informations pour valoriser les commerces existants.

Eclairage public des Monts

Le projet du SEHV comprenait à l'origine treize points lumineux (candélabres + lanternes) de

même style que ceux qui ont été installés aux Charriers. L'exiguïté de l'espace public le long de la voie communale, entre les maisons de M. Lévêque et de M. Veyrinaud rend délicate l'implantation des candélabres prévus à cet endroit. Par ailleurs, la qualité de l'appareil en granit du bâti ancien existant justifie la mise en lumière de ces vieilles pierres. La commission a examiné un nouveau projet modifié qui consiste en onze points avec candélabre et lanterne, plus cinq points à lanterne seule (technologie LED). Le surcoût est de l'ordre de 2 000 €.

Sur le choix d'une solution LED pour l'ensemble des lanternes, les éléments de comparaison fournis par le SEHV, qui tiennent compte des économies de consommation d'énergie et de plus longue durée de vie des LED, ne permettent pas de rentabiliser le surcoût en investissement (+6 600€) qu'au bout de 58 ans !

En conséquence, ***le conseil décide de suivre la proposition de la commission en retenant la solution de onze candélabres et cinq lanternes LED sur la voie étroite pour un coût avoisinant les 27 000 €.***

La question de l'arrêt de l'éclairage nocturne sur certaines parties de la commune pendant une partie de la nuit et notamment les lotissements est de nouveau évoquée. Un point très précis sera effectué lors du prochain conseil sur l'économie réelle réalisée pour de nouveau justifier l'intérêt de cette opération même si cela cause certains désagréments.

En matière de voirie, et grâce à nos interventions auprès de Limoges-Métropole, le montant des travaux, contrairement à ce qui avait été annoncé, ne sera pas réduit et restera constant (170 000 €). Pour 2012, en plus de l'achèvement de la route des Francines et de la première tranche des Charriers, on pourra donc réaliser des travaux prévus en liste d'attente sur Les Fonts Neuves, La Celle et les Cireigeaux. Du point à temps, à hauteur de 20 000 € est également programmé.

En ce qui concerne les équipements, à noter la dotation en « réciprocatrice » et en aspirateur à feuilles. Verneuil va intégrer notre groupe de communes, ce qui va permettre de développer les chantiers et d'avoir des possibilités supplémentaires d'intervention sur les routes.

Le Conseil se félicite de la position prise par Limoges-Métropole. La commission aura à se pencher sur la programmation de travaux pour

2013 sur la base d'un budget qui resterait autour de 170 000 €.

Le conseil demande que la commission mette en œuvre l'achèvement des travaux sur la place de Senon, la possibilité d'interdire la circulation des véhicules à moteur sur les sentiers de randonnée et les modifications à apporter au panneau d'accueil des chemins de randonnée situé sur la place de l'église

4 Commission des affaires scolaires du 14 novembre.

Noël des écoles

Le goûter pour la maternelle se déroulera de 9h00 à 10h00 au restaurant scolaire, puis un spectacle avec Joëlle Pascal, conteuse, suivra à 10h00 et à 11h00, dans les locaux de l'école maternelle.

Le Père Noël fera la distribution des cadeaux dans les locaux de la maternelle à partir de 15 h pour les deux écoles. Les enfants de l'élémentaire iront ensuite goûter à la cantine.

Conseil d'école de la maternelle

Effectif : 91 enfants + 1 à venir en janvier 2012.

A l'occasion de ce conseil, des points relatifs au plan de mise en sécurité (ex. zones de confinement), de remplacement d'ATSEM en cas de maladie, de modifications à faire sur l'environnement de l'école (graviers le long des murs, fixation du grillage, grille sur les néons) ont été évoqués. Des solutions techniques seront recherchées pour y remédier. La plantation d'arbres sera envisagée mais uniquement à l'extérieur de la cour.

Les enseignants ayant décidé de faire dormir les "moyens", il manque quelques lits dans les dortoirs, leur achat pourra être budgété en 2012.

Par contre, le Conseil s'oppose fermement à l'aménagement d'autres locaux pour la sieste.

- Questions des représentants parents au Conseil d'école

- Garderie : améliorer l'accueil des enfants et des parents, à la garderie. La commission propose de réfléchir à la possibilité de remettre en place les ateliers qui avaient été mis en place en 2010.
- La cantine : remarques sur les menus et sur la quantité. Après examen, les menus sont particulièrement équilibrés sur un plan diététique.

Conseil d'école de l'école primaire

141 enfants sont répartis en 6 classes. Il n'y a plus d'intervention du RASED (Soutien à certains élèves en difficulté).

- les travaux en cours dans les nouveaux locaux vont être terminés rapidement. C'est le chauffage qui a été traité en urgence. De nouvelles toilettes pour filles vont être disponibles.

- des points relatifs à l'informatique et à la téléphonie ont été soulevés. Après deux interventions de techniciens de France-Télécom, internet et le téléphone fonctionnent parfaitement. Le modem est de grande qualité (France Télécom dixit). L'ordinateur donné par la mairie permet d'accéder à internet et d'utiliser les outils de bureautique habituels. Le réseau Wifi est également opérationnel. Des contacts sont pris avec la ville de Limoges pour essayer de régler les problèmes des postes informatiques portables mis à la disposition des élèves.

- La municipalité a la responsabilité, pour une bonne gestion, d'optimiser l'utilisation des locaux existants plutôt que d'en aménager d'autres. C'est dans ce sens que la commission examinera la possibilité d'utiliser la nouvelle salle en cours d'aménagement, selon les périodes de la journée, pour des ateliers scolaires ou des activités périscolaires.

- permis de conduite : en 2010, il avait été décidé de le mettre en place, si des problèmes de comportement de certains enfants se manifestaient à nouveau. De tels actes ne se sont pas reproduits, les enseignants proposent un projet de « permis de conduite » qui pourrait s'étendre à des moments où les enfants ne sont pas sous la surveillance des enseignants (ex cantine). En conséquence, la commission souhaite rencontrer les enseignants avant sa mise en place.

Des points communs aux 2 écoles

La commission aurait souhaité que la réunion organisée avec les représentants des parents d'élèves ait permis d'aborder des problèmes qui concernent spécifiquement la municipalité en dehors des conseils d'école.

Les questions relatives à l'organisation de la garderie, du goûter, du ménage dans les locaux, de la restauration scolaire ont des incidences budgétaires. Aussi, ***le Conseil demande à la commission de faire des propositions lors de l'élaboration du prochain budget.***

Le Conseil rappelle que la gestion des employés municipaux qui travaillent à l'école est de sa seule responsabilité.

Il demande à la commission de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour limiter la gêne causée en cas de grève à la cantine, surtout en ce qui concerne les enfants de la maternelle, sans que cela ne passe par la confection et la fourniture de repas par le restaurant scolaire, même sous forme de pique nique.

A noter que les parents d'élèves ont créé un blog <http://parentsstgence.canalblog.com/>

5. Sentier pédagogique des Fonts Neuves.

Ce projet se situera dans le vallon des Fonts neuves et permettra d'installer des ateliers-nature à destination des élèves (haie, coupe de sol, mare, zone humide, verger, jardin, arbres remarquables ...). Les partenaires pour la réalisation sont Limoges Métropole, qui assure le suivi technique et la ville de Limoges pour la partie pédagogique. Le budget global est de 30 000 € dont 50% à la charge de la commune, sous forme de valorisation du travail de nos agents. Début des travaux : été 2012 pour une durée de 12 mois.

Le Conseil se félicite du montage de ce dossier et donne son accord pour son financement.

6. SIEPEA

La Préfecture ayant fait des remarques concernant l'ordre dans lequel les délibérations du SIEPEA et des communes ont été prises, ***le conseil renouvelle sa délibération qui a pour objet de porter à deux titulaires et deux suppléants le nombre de représentants par commune au sein du Conseil syndical du SIEPEA.***

Conseil syndical du 9 novembre

Un point a été fait sur les activités périscolaires qui ont recommencé. Les retours sont plutôt bons.

Sur le relais assistante maternelle, il a été rappelé que l'objectif est de répondre aux besoins des assistantes maternelles et d'informer les parents sur les services offerts et les modes de gardes.

Le budget se réalise dans de bonnes conditions.

La signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF est intervenue et concerne la période 2011/2014.

Le Conseil décide d'organiser une réunion de travail spécifique pour présenter les diverses actions du SIEPEA ainsi que le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

7 Pouvoirs de police du Maire pour les compétences déléguées à Limoges-Métropole.

Le conseil autorise le transfert au Président de Limoges-Métropole des pouvoirs de police spéciale du maire sur les domaines transférés (élimination des déchets ménagers, assainissement, stationnement des gens du voyage).

8. Gestion de concessions abandonnées au cimetière.

Comme cela a été engagé dans de nombreuses communes, il s'agit de lancer une opération auprès des titulaires des concessions dont le terme est arrivé ou qui sont en situation d'abandon. ***Le conseil autorise le maire à lancer la procédure dont la première phase consiste à informer les familles concernées, notamment par affichage aux portes du cimetière et directement sur les concessions.***

9. Compte rendu de réunions

Agglomération de Limoges

Le bureau a préparé la réunion du Conseil de Limoges-métropole du 25 novembre.

Parmi les points qui nous concernent on peut noter :

- la société Logi-services (service à la personne) qui s'installe sur la zone de l'Aqueduc à Peyrilhac, va bénéficier d'une aide à l'investissement de 14 000 €,

- une filière de collecte, de tri et de valorisation des déchets textile va être mise en place sur l'agglomération dans le cadre d'un partenariat avec Aproval. Une centaine de bornes en apports volontaires sera installée.

- nouvelles conditions d'attribution des aides pour l'acquisition de matériel informatique à caractère éducatif :

- maintien de l'aide pour l'acquisition de "classes mobiles" (équipement que nous avons à Saint-Gence) en une ou plusieurs fois pour un montant maximum de 20 000 €
- passé un délai de 5 ans possibilité d'un versement complémentaire de 10 000 €.

Le versement de l'agglomération est à la même hauteur que celui de la commune.

- pour les travaux de raccordement du matériel informatique au réseau dans l'enceinte de l'établissement, participation à hauteur de 50% sans condition de plafond.

Le Conseil va examiner la possibilité de bénéficier de ces aides, en liaison avec les enseignants. L'achat de tableaux interactifs est possible dans ce cadre. Il sera fait appel aux techniciens du portail informatique de Limoges-

Métropole qui peuvent intervenir pour conseiller dans la maintenance du matériel.

- l'appel d'offre relatif à l'achat de tracteur d'une puissance inférieure à 50cv avec sécateur a été déclaré infructueux pour des raisons de procédure. Un tracteur était destiné à notre groupement de communes avec positionnement à Saint-Gence. Un nouvel appel d'offre a été lancé, le choix se fera courant décembre.

- pour la collecte des déchets ménagers, les véhicules de collecte peuvent être amenés à pénétrer sur des propriétés privées pour effectuer certaines manœuvres (demi-tour par exemple). Des conventions seront à conclure entre Limoges-Métropole et chaque propriétaire concerné. La commune sera associée à la recherche des points qui nécessitent de pénétrer sur des domaines privés.

- les marchés relatifs à la construction du centre nautique ont été attribués. Sur les 27 lots, seuls trois sont infructueux. Le montant total des travaux a été légèrement réévalué de 150 000€ pour atteindre 36 580 000€. Le délai de réalisation des travaux est de 25 mois.

- la création d'une commission intercommunale des impôts directs est en cours de réalisation. Elle a vocation à se substituer aux commissions communales dans des domaines qui touchent à la valeur locative et aux évaluations foncières des locaux industriels et commerciaux. Les communes ont été invitées à proposer des noms de titulaires et de suppléants. Le Conseil communautaire aura à arrêter une liste de noms (20 titulaires et 20 suppléants) qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui choisira et nommera les onze membres de la commission. ***Le Conseil, à l'unanimité, décide de proposer les noms d'Alain Delhoume comme titulaire et Jean-Pierre Floch comme suppléant.***

- dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement collectif des Monts, il a été nécessaire d'acquiescer deux droits de passage et d'aqueduc et d'occupation temporaire sur les propriétés de Mme Roche et de la SCI Rebérac. En contrepartie de la gratuité de cette servitude, les propriétaires bénéficieront d'un branchement gratuit. ***Le Conseil tient à remercier ces propriétaires qui ont permis la réalisation de ce chantier dans les meilleures conditions possibles avec une réduction des coûts des travaux.***

Maison de retraite

Le Conseil d'Administration du 19 octobre 2011 était consacré à l'élaboration du BP 2012.

Sa préparation prend en compte le compte administratif 2011 anticipé, l'ouverture de l'unité Alzheimer et du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) et l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et statutaires.

Hébergement : les charges globalisées se montent à 1 683 579.69 €

Dépendance : les charges sont de 357 340.00 €

Soins : les charges se montent à 949 991.00 €

10. Point sur le personnel.

- Le choix de la personne qui bénéficiera du CAE a été effectué, il s'agit de Magalie Peyrot.

- De nombreux agents communaux ont pu suivre des formations.

- Un étudiant stagiaire viendra épauler David Puigrenier dans la rédaction du « document unique » de prévention des risques en matière d'hygiène et sécurité.

11. Informations diverses.

- *Réunions dans le cadre de la commission départementale sur les collectivités locales* portant sur la réforme du périmètre des intercommunalités. La totalité des communes d'Aurence Glane Développement se sont opposées au départ de Couzeix vers Limoges-Métropole et celles de Val de Vienne ont pris la même position pour Bosmie-L'Aiguille. La procédure continue même si la volonté du Préfet de finaliser la décision avant la fin de l'année sera difficile à tenir.

- *La borne de ramassage du verre du Boschaudérier* installée provisoirement va être maintenue définitivement.

- *Haut-débit numérique au Theil* : Après la mise en fonction de l'antenne du Theil (chemin du Plouenty) qui a apporté des améliorations sensibles, A2Cnet envisage un relais supplémentaire pour desservir la Ribièrre du Theil.

- *Jurés d'assises* : trois personnes ont été retenues parmi celles tirées au sort : Bernadette Theillet, Patricia Lansade et Damien Rougerie.

- Les problèmes rencontrés par trois habitants qui avaient des difficultés pour se connecter au réseau « eaux usées » à la Châtre ont pu être réglés avec Limoges-Métropole.

12 Questions diverses.

- bulletin intercommunal : comme cela avait déjà été fait en 2007, les trois communes de Peyrilliac, Saint-Gence et Veyrac vont élaborer un bulletin d'information intercommunale qui sera distribué fin mars 2012.